

PROJET DE LOI

adopté

le 15 octobre 2009

N° 9
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord sur l'enseignement
bilingue entre le Gouvernement de la République
française et le Gouvernement de la Roumanie.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 1386, 1525 et T.A. 262.

Sénat : 355 (2008-2009), 11 et 12 (2009-2010).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord sur l'enseignement bilingue entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Roumanie (ensemble trois annexes), signé à Bucarest le 28 septembre 2006, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 octobre 2009.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1386 (AN, 13^{ème} législ.)